



**AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES  
D'ADJOINTS TECHNIQUES  
DE RECHERCHE ET DE FORMATION**

En application de l'article 52 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère de l'éducation nationale, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2010, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Conformément à l'arrêté du 22 février 2011, (JORF n° 0049 du 27 février 2011) et arrêté du 18 mars 2011, le nombre total de postes à pourvoir, au niveau national, est de 222 au titre de l'année 2011.

Au titre de l'**Université Perpignan Via Domitia**, le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1.

BAP	EMPLOI-TYPE	LOCALISATION	NOMBRE D'EMPLOIS
J	Adjoint en gestion administrative	Université Perpignan I.U.T.	1

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Ils sont téléchargeables sur le site de l'Université Perpignan, rubrique Personnel de l'administration – rubrique recrutement et concours. Ils sont également disponibles au bureau des concours ITRF à l'adresse ci-dessous.

**Service Concours et Formation des Personnels  
Bâtiment B4  
Université de Perpignan Via Domitia**

Les dossiers complétés doivent être adressés à :

**Université Perpignan Via Domitia  
Madame la Directrice Générale Adjointe des Services  
52 Avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN cedex 9**

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

La date d'ouverture de la campagne de recrutement est fixée au lundi **26 septembre 2011**.  
La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **20 octobre 2011 - 17heures, le cachet de la Poste faisant foi**.

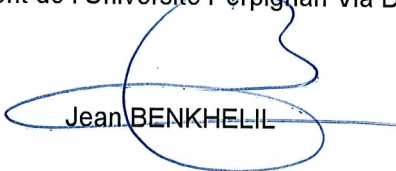
Les candidats, dont les dossiers auront été retenus par la commission de sélection, seront convoqués **à partir du 21 novembre 2011**.

Le Président de l'Université Perpignan Via Domitia arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement, à l'adresse ci-dessus.

Le Président de l'Université Perpignan Via Domitia

  
Jean BENKHELIL